CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 14 décembre 2017

Avis N° 2017-14

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le renouvellement du plan de gestion du site Ramsar de la Baie de Somme.

Il s'agit d'une autosaisine du CSRPN dont l'objectif principal était de s'assurer que les orientations de gestion définies pour le site RAMSAR étaient bien en conformité avec les plans de gestion et/ou Docob qui composent ce vaste site et dont le CSRPN avait eu à se prononcer sur leurs validités.

Pour rappel l'intérêt de ce plan de gestion repose principalement sur le fait de :

- Relancer la dynamique locale avec les différents acteurs du territoire ;
- Mettre à jour les données (et plus spécifiquement celles en lien direct avec le classement RAMSAR : avifaune, zones humides...) ;
- Bénéficier d'une approche territoriale plus large, déterminante pour certains aspects fonctionnels des milieux et des espèces associées, etc..

Après avoir entendu la présentation du plan de gestion 2014 - 2025, et suite aux échanges avec le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, le CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Le CSRPN émet toutefois quelques recommandations qu'il conviendra de formaliser et de prendre en compte dans le cadre du nouveau plan de gestion. Celles-ci sont résumées cidessous :

- > intégrer en préambule un chapitre sur les critères de classement Ramsar et leur évaluation à l'échelle de la baie de Somme, surtout sur l'avifaune et les zones humides pour lesquelles le site a une forte responsabilité.
- > définir des indicateurs liés aux critères Ramsar à l'origine du classement (cf. supra) plutôt qu'à la mise en place du plan d'action. Il est préférable de partir plutôt sur des indicateurs habitats naturels qu'espèces, ces dernières étant tributaires des premiers. A cette occasion, mettre en exergue les aspects fonctionnels, en particulier pour les zones humides et leurs évolutions
- > préciser l'action 11 en direction des carriers afin de mieux comprendre le lien entre l'accompagnement des carriers et les objectifs Ramsar.
- > préciser les rôles des opérateurs à l'échelle locale et les complémentarités entre les différents acteurs du territoire sur la mise en place du plan de gestion Ramsar (exemple de la gestion du phoque par le PNM).

- > concernant les actions piscicoles, avoir une approche plus globale et fonctionnelle. Partir des zones humides et des éventuelles pressions qui pèsent sur ces dernières pour décliner des actions par espèces / habitats / fonctionnalités.
- > préciser dans un chapitre plus développé la mise en perspective du changement climatique, capitaliser les documents existants.

Fait le 21 janvier 2018,

A Amiens,

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

Anish -

Franck Spinelli